

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice MOULIN MARTIN, 1^{ère} Adjointe au Maire.
28 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE - Béatrice MOULIN-MARTIN - Jean-Luc PETIT Jean-Pierre PODKOWA - Jessica ROSINET - Pascal ROUSSET - Kenan SOLMAZ

EN EXERCICE : 27 Geneviève TABARET Hélène TALARCZYK - Marie-Dolorès THUDEROZ - Claude VARENNES - Jérémie VIAL

PRÉSENTS : 16

PROCURATIONS : 5 Avaient donné procuration : Mesdames et Monsieur Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Clémentine FIGUET) - Annie MONNERY (pouvoir à Jérémie VIAL) - Yannick PAQUE (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) - Emilie RATTON (pouvoir à Corinne JOURDAN) - Sébastien BIZET (pouvoir à Jean Luc PETIT)

VOTANTS : 21

POUR : 21

ABSTENTION : 0 Étaient absents excusés : Messieurs Serge BERNARD - Yann FLAMANT - Willy GABRIEL - Ilyes TELALI - Patrick RAMON - Cyril BRUZZESE

CONTRE : 0

N° 2025-29 M. Claude VARENNES a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : Rapport sur le Prix et la Qualité de Service - Eaux et assainissement 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant que la communauté de communes Entre Bièvre Et Rhône (EBER) est compétente en matière d'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020 et en assainissement depuis avril 2019 sur l'ensemble du territoire ;

Considérant le rapport d'activité adressé à la Ville par les services d'EBER ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le rapport d'activités 2023 sur le prix et la qualité du service public de la régie eau-assainissement de la communauté de communes Entre Bièvre Et Rhône.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pour le Maire et par délégation
La 1^{ère} Adjointe au Maire,
Béatrice MOULIN MARTIN